

A la Commission d'enquête Stavisky

Paris, 16 janvier. — La séance de la Commission d'enquête, présidée par le docteur Flé, vice-président, débuta par l'audition de M. Chapuis, journaliste à Paris.

« Si une œuvre d'importance majeure a été menée à bien, c'est grâce à la persévérance et au dévouement de Stavisky... »

« Actuellement, c'est le programme de travaux publics d'Adolf qui fait l'objet de toutes les plaisanteries dans le capital de Reich. »

« Un autre, quelle est la dernière idée de notre général Fühner? En bien, il a décidé de faire peindre en blanc la Forêt Noire. »

« C'est n'est encore rien, répond le second. Je tiens de sources sûres qu'il vient de passer une énorme commande de linoléum pour en parer tout le couloir de Dantzig. »

« Un Français de passage à Antibes s'entretenant avec un hôtelier. Il l'interroge sur la saison. — Ah! elle n'a pas été bien brillante! répond l'hôtelier; que voulez-vous? tous nos clients sont en prison. »

« Un diamant célèbre. On annonce la mise sur le marché de Londres d'un diamant rose que le shah de Perse offrit à Catherine de Russie vers 1780 et qui appartient à la famille impériale russe jusqu'à la révolution bolcheviste. »

« Après la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

« On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché. »

Les exploits d'un ancien comptable de Lille qui dilapida 520.000 francs vont être évoqués samedi aux Assises du Nord

Laurien Duséhu, comptable dans un important magasin d'accessoires automobiles, à Lille, avait l'habitude d'occuper pour le compte de l'entreprise qui l'occupait, des sommes d'argent. Il était acquis de la part de son patron, M. Sergent, la plus entière confiance, mais à l'endroit en réalité, depuis longtemps, l'occupation de toucher la forte somme de 520.000 francs, il s'y était préparé en s'efforçant de falsifier des pièces d'identité, s'acquérant aussi des moyens les plus rapides pour cultiver le pays.

L'occasion se présenta le 10 mai 1930, date à laquelle il fut chargé, vers neuf heures du matin, de toucher dans une banque, un chèque de 520.000 francs. Dès qu'il eut été mis en possession de cette somme, il ne se le fit plus et toutes les recherches effectuées pour le retrouver ne donnèrent pas de résultat.

Le Cour d'assises du Nord a condamné à 10 ans de réclusion par contumace en 1931 pour abus de confiance, qualité.

On recherchait vraisemblablement encore Duséhu, qui s'était enfui au Havre, mais à Bordeaux, avec l'intention de s'abriter pour quelque pays lointain, s'il ne s'était amoureux d'une jeune dactylographe de cette dernière ville avec laquelle il dilapida le demi-million et qui le plaqua sans hésiter — en le dénonçant.

Duséhu va comparaître devant le jury du Nord et son acte, actuellement dénommé affaire Duséhu, sera évoqué devant la Cour d'assises du Nord.

Le procès de Hauptmann débouche sur un dénouement qui ne peut être que tragique.

Les témoins mystérieux débarquent à New-York. New-York, 16 janvier. — L'audience de mercredi n'a pas attiré autour du Tribunal de Fielmington la grande foule habituelle. Il fait, il est vrai, un froid extrêmement vil et les curieux manifestent peu d'empressement à faire la queue devant l'entrée du public.

On entend tout d'abord M. Trell, expert graphologique. Le témoin est moins affirmatif que son collègue, M. Coburne, qui, on se le rappelle, n'avait pas hésité à reconnaître dans la lettre de rançon l'écriture de Hauptmann. Il conclut néanmoins à une similitude « troublante » entre les deux écritures.

En entendant ces mots, Hauptmann rougit fortement.

L'avocat général en profite pour affirmer que l'accusé s'est démasqué en essayant de contrefaire son écriture lorsqu'on le contraindit, après son arrestation, à tracer quelques lignes de sa main.

L'audience s'achève d'une manière assez morne par un exposé technique de l'expert.

Mais voici que l'intéressé du procès rebondit. On annonce, en effet, que trois mystérieux témoins, cités par M. Trell, avocat de la défense viennent de débarquer à New-York. Tiennent-ils la clef du mystère d'Hopewell?

En vue des grands travaux dans le Nord et l'Est. La loi du 17 avril 1919 concernant les dommages de guerre stipulait notamment :

« Les frais supplémentaires de reconstruction qui n'auraient pas été attribués seront, dans les conditions déterminées par la loi de finances, attribués à un pourcentage ainsi réparti : 50 p. 100 aux régions sinistrées ; 50 p. 100 aux régions sinistrées ».

On sait que les « frais supplémentaires » représentent la différence entre la valeur 1914 et celle de remplacement n'ayant été attribués aux sinistrés que lorsqu'il y avait eu remplissage.

On évalue à environ un milliard le montant des frais supplémentaires qui n'ont pas été payés. De ce fait, les régions sinistrées se trouvent créancières de l'Etat.

Une demande de mise en faillite contre deux employés. Le Tribunal de Commerce de Saint-Omer a été saisi par les syndics de la faillite de la banque Cammas-Masset et Cie, d'une demande de mise en faillite contre deux employés, qui, ayant fait défaut, ont été déclarés débiteurs de la banque, de 540.000 frs et 230.000 frs.

M. Alfred Lacourt, député du Nord, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. Alfred Lacourt, député du Nord, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Cette distinction lui est conférée par le Gouvernement belge en reconnaissance de l'intérêt que M. Alfred Lacourt a déclaré manifester aux ouvriers belges.

Une femme assassinée à Dijon avait gagné un million à la Loterie avec trois de ses amis.

Dijon, 16 janvier. — M^{me} Calvet, dont on a retrouvé le cadavre avenue Victor-Hugo, a été assassinée.

M. Delery, le juge d'instruction qui instruit l'affaire, a entendu le fils et le gendre de la malheureuse femme : M^{me} Louis Calvet, tailleur, 23, rue Fructidor, à Chalon-sur-Saône, et Alix Jodry, inspecteur général d'assurances, 10, rue Clément, à Reims.

Ceux-ci ont déclaré que M^{me} Calvet était divorcée depuis longtemps et que son mari avait disparu. Ils ajoutèrent que la victime avait gagné, il y a quelques temps, un million à la Loterie nationale en compagnie de trois autres personnes.

On découvre le squelette d'un laitier disparu en 1928.

Troyes, 16 janvier. — A Vanne, commune de Sainte-Marie, un cultivateur a découvert, enterré dans un champ, un squelette dont l'origine portait des traces de coups de hache.

Or, le 6 novembre 1928, un riche laitier de Sainte-Marie, M. Arthur Bernard, 61 ans, disparait mystérieusement et on n'eut jamais de ses nouvelles.

Le scandale judiciaire de Bailleul

M. Brionval avait de singulières façons de rendre la justice.

L'inculpation de forfaiture dont est frappé M. Brionval, juge de paix de Bailleul, fait peu à peu se délier les langues. Jusque-là, les magistrats ne s'étaient bornés qu'à de grandes difficultés pour remplir la mission qui leur était dévolue. Par suite, les soupçons étaient courus, et on peut employer cette expression.

La justice de paix de Bailleul avait une certaine importance en raison de son domaine s'étendant aux deux cantons Nord-Est et Sud-Ouest.

Déposant, il est à noter que, depuis 1929, le nombre des affaires civiles était en régression constante.

Un mauvais arrangement valait mieux pour le juge qu'un bon procès.

Un certain nombre de ces affaires qui pouvaient offrir un chiffre important avaient été appelées en conciliation et le juge intervenait lui-même directement auprès des parties pour obtenir un arrangement amiable qui se soldait, nous assure-t-on, par une gratification ou un avantage.

Mais on cite par contre un chiffre très important d'enquêtes sur les accidents de travail au cours de l'année écoulée. Il dépasserait 80.

On a vu qu'en général une enquête était effectuée, en cas d'insécurité totale ou partielle de travail, suivant les indications médicales, le juge de paix de Bailleul ouvrier, recommandait aux magistrats instructeurs les plus éprouvés, soit par l'octroi de délais de paiement tant pour les sommes dues à la liquidation, que pour l'acquit des impôts, soit par l'ouverture de crédits bancaires.

Si nous ajoutons la Chambre de Commerce, avant peu, plus de deux cent cinquante affaires de Saint-Omer et des environs seront dans l'obligation de déposer leur bilan.

En outre de ces parlementaires du Nord et du Pas-de-Calais.

Paris, 16 janvier. — M. Tillie, député de la Ire circonscription de Saint-Omer; de Saint-Julien, député de la 3^{ème} circonscription de cette ville, accompagnés de M^{me} Farjon, Lefebvre du Prey, Salmon, Desalle, sénateurs; Appourchou, Canda, Baquet, Delaet, Thellier, Despres-Pollet, de Rotours, députés; Maury, président adjoint de la Confédération des Groupements commerciaux et industriels de France; Giachon, président de l'Union commerciale de Saint-Omer; Dupond-Waels, président du Comité de défense des clients de la Banque Cammas et Masset, de Saint-Omer; Martial, avocat du Comité; Jean Liberaert et Georges Monroy, industriels; etc., ont été reçus, ce matin, par le ministre des Finances.

« Ils lui ont exposé les conditions qui régissent les affaires de Saint-Omer et ont demandé que le Gouvernement se prononce sur la mise en faillite de la banque Cammas et Masset, et Cie, d'une demande de mise en faillite contre deux employés, qui, ayant fait défaut, ont été déclarés débiteurs de la banque, de 540.000 frs et 230.000 frs. »

« M. Germain-Martin a promis à la délégation d'étudier avec la plus grande bienveillance les suggestions qui lui ont été présentées. »

Un habitant d'Achicourt fusillé pendant la guerre est réhabilité.

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai a prononcé la réhabilitation de M. Arthur Cathelain, d'Achicourt, fusillé le 20 octobre 1914, à Dulain, sous l'inculpation d'espionnage, sans qu'aucune instruction, ni aucun jugement n'aient précédé cette exécution.

Des bruits stupides, rapportés à l'état-major, faisaient croire que Cathelain envoyait, le soir, avec une lampe, des signaux vers les tranchées allemandes situées à l'arrière du front.

Or, Cathelain était un travailleur honnête, excellent patriote. Après la guerre, sa famille voulut faire la lumière sur ce drame. Ses démarches vinrent d'aboutir. L'Etat a jugé qu'il était contraire que la maison de Cathelain était bâtie dans un fond et qu'elle était invariablement tranchées allemandes.

Le général qui donna l'ordre de fusiller, interrogea et déclara que ce n'était pas Cathelain qui avait été fusillé, mais un autre homme qui avait été fusillé.

Les deux filles de Cathelain, entendant prononcer la réhabilitation de leur père, ont éclaté en sanglots.

La situation dans l'industrie textile à La Gorgue-Estaires.

On sait qu'une menace de conflit existe dans l'industrie textile de La Gorgue-Estaires à la suite d'une décision patronale de baisser les salaires et de la conduite de quatre patrons.

Après l'interprétation de certains par des membres de la commission, M. le chanoine David, professeur aux Facultés et président de la société, a une intéressante causerie sur : « Choses et gens de chez nous. la vie et l'activité de la société saint-marc ». Il fit notamment l'honneur du groupement, puis récita les diverses expositions annuelles de la société depuis sa fondation.

L'assemblée générale de la Société Saint-Marc à Lille.

Les membres de la Société Saint-Marc ont tenu leur assemblée générale le 16 janvier, à la salle des Actes de l'Université catholique de Lille, sous la présidence de M^{gr} Lemaire, recteur.

Après l'interprétation de certains par des membres de la commission, M. le chanoine David, professeur aux Facultés et président de la société, a une intéressante causerie sur : « Choses et gens de chez nous. la vie et l'activité de la société saint-marc ». Il fit notamment l'honneur du groupement, puis récita les diverses expositions annuelles de la société depuis sa fondation.

Un ancien banquier réclamé par les Parquets d'Auch et de Paris est arrêté à Lille.

La police de la Sûreté de Lille a arrêté, mercredi matin, à l'hôtel du Centre, un ancien banquier, A. Lamarq, 38 ans, arrêté à Lille le 16 janvier 1935.

Les entreprises industrielles à proximité des frontières

Paris, 16 janvier. — La Commission de l'armée a adopté le texte de la proposition de loi du général Dubouche, rapportée par M. Jacquemont et qui réglemente l'installation d'entreprises industrielles à proximité des frontières.

Aux termes de cette proposition, la construction, l'ouverture, la vente et l'acquisition de tout établissement industriel dans un rayon de 50 kilomètres des courbes corrigées des frontières sont subordonnés à l'autorisation du Gouvernement.

Cette autorisation sera accordée, par décret, contre la signature des ministres de la Guerre et du Commerce.

La Commission a adopté cette disposition et les dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 1935.

Le décret-loi sur les pensions civiles et militaires est repoussé par la Commission des Pensions.

Paris, 16 janvier. — La Commission des pensions a examiné le projet de loi portant ratification du décret relatif au régime des pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

La Commission a repoussé le décret-loi sur les pensions civiles et militaires.

Un vieux matelot de Petit-Fort-Philippe est nommé chevalier de la Légion d'honneur

Paris, 16 janvier. — M. Brionval avait de singulières façons de rendre la justice.

L'inculpation de forfaiture dont est frappé M. Brionval, juge de paix de Bailleul, fait peu à peu se délier les langues. Jusque-là, les magistrats ne s'étaient bornés qu'à de grandes difficultés pour remplir la mission qui leur était dévolue. Par suite, les soupçons étaient courus, et on peut employer cette expression.

La justice de paix de Bailleul avait une certaine importance en raison de son domaine s'étendant aux deux cantons Nord-Est et Sud-Ouest.

Déposant, il est à noter que, depuis 1929, le nombre des affaires civiles était en régression constante.

Un mauvais arrangement valait mieux pour le juge qu'un bon procès.

Un certain nombre de ces affaires qui pouvaient offrir un chiffre important avaient été appelées en conciliation et le juge intervenait lui-même directement auprès des parties pour obtenir un arrangement amiable qui se soldait, nous assure-t-on, par une gratification ou un avantage.

Mais on cite par contre un chiffre très important d'enquêtes sur les accidents de travail au cours de l'année écoulée. Il dépasserait 80.

On a vu qu'en général une enquête était effectuée, en cas d'insécurité totale ou partielle de travail, suivant les indications médicales, le juge de paix de Bailleul ouvrier, recommandait aux magistrats instructeurs les plus éprouvés, soit par l'octroi de délais de paiement tant pour les sommes dues à la liquidation, que pour l'acquit des impôts, soit par l'ouverture de crédits bancaires.

Si nous ajoutons la Chambre de Commerce, avant peu, plus de deux cent cinquante affaires de Saint-Omer et des environs seront dans l'obligation de déposer leur bilan.

En outre de ces parlementaires du Nord et du Pas-de-Calais.

Paris, 16 janvier. — M. Tillie, député de la Ire circonscription de Saint-Omer; de Saint-Julien, député de la 3^{ème} circonscription de cette ville, accompagnés de M^{me} Farjon, Lefebvre du Prey, Salmon, Desalle, sénateurs; Appourchou, Canda, Baquet, Delaet, Thellier, Despres-Pollet, de Rotours, députés; Maury, président adjoint de la Confédération des Groupements commerciaux et industriels de France; Giachon, président de l'Union commerciale de Saint-Omer; Dupond-Waels, président du Comité de défense des clients de la Banque Cammas et Masset, de Saint-Omer; Martial, avocat du Comité; Jean Liberaert et Georges Monroy, industriels; etc., ont été reçus, ce matin, par le ministre des Finances.

« Ils lui ont exposé les conditions qui régissent les affaires de Saint-Omer et ont demandé que le Gouvernement se prononce sur la mise en faillite de la banque Cammas et Masset, et Cie, d'une demande de mise en faillite contre deux employés, qui, ayant fait défaut, ont été déclarés débiteurs de la banque, de 540.000 frs et 230.000 frs. »

« M. Germain-Martin a promis à la délégation d'étudier avec la plus grande bienveillance les suggestions qui lui ont été présentées. »

Un habitant d'Achicourt fusillé pendant la guerre est réhabilité.

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai a prononcé la réhabilitation de M. Arthur Cathelain, d'Achicourt, fusillé le 20 octobre 1914, à Dulain, sous l'inculpation d'espionnage, sans qu'aucune instruction, ni aucun jugement n'aient précédé cette exécution.

Des bruits stupides, rapportés à l'état-major, faisaient croire que Cathelain envoyait, le soir, avec une lampe, des signaux vers les tranchées allemandes situées à l'arrière du front.

Or, Cathelain était un travailleur honnête, excellent patriote. Après la guerre, sa famille voulut faire la lumière sur ce drame. Ses démarches vinrent d'aboutir. L'Etat a jugé qu'il était contraire que la maison de Cathelain était bâtie dans un fond et qu'elle était invariablement tranchées allemandes.

Le général qui donna l'ordre de fusiller, interrogea et déclara que ce n'était pas Cathelain qui avait été fusillé, mais un autre homme qui avait été fusillé.

Les deux filles de Cathelain, entendant prononcer la réhabilitation de leur père, ont éclaté en sanglots.

La situation dans l'industrie textile à La Gorgue-Estaires.

On sait qu'une menace de conflit existe dans l'industrie textile de La Gorgue-Estaires à la suite d'une décision patronale de baisser les salaires et de la conduite de quatre patrons.

Après l'interprétation de certains par des membres de la commission, M. le chanoine David, professeur aux Facultés et président de la société, a une intéressante causerie sur : « Choses et gens de chez nous. la vie et l'activité de la société saint-marc ». Il fit notamment l'honneur du groupement, puis récita les diverses expositions annuelles de la société depuis sa fondation.

L'assemblée générale de la Société Saint-Marc à Lille.

Les membres de la Société Saint-Marc ont tenu leur assemblée générale le 16 janvier, à la salle des Actes de l'Université catholique de Lille, sous la présidence de M^{gr} Lemaire, recteur.

Après l'interprétation de certains par des membres de la commission, M. le chanoine David, professeur aux Facultés et président de la société, a une intéressante causerie sur : « Choses et gens de chez nous. la vie et l'activité de la société saint-marc ». Il fit notamment l'honneur du groupement, puis récita les diverses expositions annuelles de la société depuis sa fondation.

Un ancien banquier réclamé par les Parquets d'Auch et de Paris est arrêté à Lille.

La police de la Sûreté de Lille a arrêté, mercredi matin, à l'hôtel du Centre, un ancien banquier, A. Lamarq, 38 ans, arrêté à Lille le 16 janvier 1935.

Des réfugiés allemands sont arrivés à Forbach

Forbach, 16 janvier. — Mercredi matin, une dizaine de réfugiés allemands sont arrivés à Forbach, portant sur leur dos trois sacs de provisions.

Après la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution, le diamant, arraché à sa monture, fut apporté en Angleterre par le grand-ducévich Michel, qui l'avait distillé dans ses vêtements et qui l'avait vendu, par la suite, à la personne qui le met aujourd'hui sur le marché.

On a la révolution,